EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

Pouvoirs : Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURLET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Nicole VERARD à Gérard DALL'IN

Résultat du vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : AVENANT COLAS MARCHE VIABILISATION DES LIQUEURS DE CHARTREUSE

CONSIDERANT la décision du Conseil communautaire du 30 juin 2016 attribuant le marché de Viabilisation des Liqueurs Chartreuse à l'entreprise COLAS pour un montant de 797 202 € HT.

CONSIDERANT les nécessaires ajustements de prestations en cours de chantier notamment :

- Approfondissement du réseau à la suite des sondages réalisés sur les ouvrages d'eaux pluviales sur tout le tronçon BC. Passage d'une buse d'eaux pluviales fortement bétonnée sur une grande hauteur ;
- Ouverture d'une fouille supplémentaire lors d'un deuxième passage pour le réseau gaz, due aux contraintes de phasage avec GRDF ;
- Mise en place de la conduite d'eau potable sur le tronçon DE à une profondeur plus importante pour tenir compte des modifications des Passages à Petite Faune résultant des contraintes et demandes des experts écologues ;
- Interception d'un nombre de sources importantes lors des travaux à raccorder et à remettre en état ; Mise en place d'un monocouche en réfection de tranchée provisoire sur l'ensemble du tronçon BC pour s'adapter aux conditions météorologiques.

CONSIDERANT le montant de l'avenant n°01 qui s'élève à 116 496€ HT (soit une augmentation de 14.61%sur le montant du marché initial).

CONSIDERANT l'avis de la commission d'Appel d'offres, réunie le 15 décembre à 18h30,

CONSIDERANT le montant du nouveau marché qui s'élève à :

Montant du marché d'origine	797 202,00 €
Montant de l'avenant n°1	116 496,00 €
Total HT nouveau montant marché	**913 698,00 €**
T.V.A. 20%	182 739,60 €
Total TTC nouveau montant marché	**1 096 437,60 €**

PREFECTURE DE L'ISERE
26 DEC. 2016
ARRIVEE COURRIER

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de viabilisation.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 décembre 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE